

Le père Cousineau, s. j., et *La grève de l'amiante*

par

Pierre Elliott Trudeau

N.D.L'A. J'avais d'abord offert au directeur de *Relations* de lui envoyer la « Critique d'une critique » dont on trouvera le texte ci-après. Non sans raison peut-être, le père Arès estima que cela ferait un peu long pour les lecteurs de *Relations* et il m'a suggéré de ramasser dans une lettre les principaux arguments de ma critique. Je lui envoyai donc la lettre publiée ci-dessous. Mais le père Cousineau, invoquant des prétextes qui à mon avis ne le grandissent guère, s'est opposé à la publication de cette lettre dans *Relations*. Elle s'ajoute donc à notre collection de « textes refusés »...

Révérénd Père Richard Arès, s.j.,
Directeur de *Relations*,
8100, boulevard Saint-Laurent,
Montréal - 11.

Révérénd Père Arès,

Il y a deux ans, *Relations* publiait une série de quatre articles où le père Cousineau faisait la « critique » de *La grève de l'amiante* (1). Je commis l'imprudence de ne pas réagir. Et voilà que l'automne dernier le père Cousineau entreprit de rediffuser ses mêmes articles dans un Cahier de l'Institut social populaire. (2)

Je me suis finalement résigné à répondre. Pour le faire adéquatement, il m'aurait fallu autant de place que le père, puisque chacune de ses pages était sujette à caution. J'ai cependant tenté de faire plus court, me contentant de souligner – par voie d'exemples – ses plus flagrantes violations de la vérité et de la logique.

Je comprends que néanmoins vous craigniez, Père Arès, que ma « Critique d'une critique » ne fasse encore un peu long pour les lecteurs de *Relations*. En effet, les « corrections de devoirs » ne sont pas souvent d'une lecture joyeuse. J'aurais donc mauvaise grâce à insister pour que vous publiiez ma réponse dans votre revue, et me contenterai de la faire paraître dans la revue *Cité Libre* (no 23, mai 1959).

Par ailleurs, je vous saurais gré d'imprimer la présente lettre dans les pages de *Relations*. Cette revue, en tant que publication jésuite, est revêtue d'une grande autorité dans notre milieu, et je ne crois pas que nous puissions – même après tant de mois – échapper à notre responsabilité de corriger les jugements téméraires qui auraient pu s'y glisser.

Le père Cousineau avait bien le droit de marquer son désaccord avec les thèses avancées dans *La grève de l'amiante*. Mais sa qualité de jésuite et l'autorité de la revue où il écrivait lui imposaient en conscience l'obligation d'appuyer son jugement sur des preuves certaines. Or au contraire, il s'est appuyé sur des faussetés : je le

démontre dans le numéro sus-dit de *Cité Libre*, auquel je renvoie les lecteurs de *Relations*. Je voudrais seulement résumer ici les grandes lignes de ma critique.

* * * * *

La sincérité est une qualité impondérable de l'âme, et j'évite le plus possible de porter un jugement sur celle des autres. Mais puisque le père a abordé le sujet dans ses articles, dans le mien je fais d'abord certaines considérations sur « la discrétion et la prudence » auxquelles le père admet obéir quand il écrit l'histoire; de son propre aveu, ces deux vertus l'ont empêché de dire toute la vérité. J'ajoute ensuite deux remarques. 1- Le père joue sur les mots quand il dit que Mgr Charbonneau n'a jamais « officiellement » constitué un comité sur le C.C.F. 2- Le père me calomnie grossièrement quand il dit que je n'ai « lu aucun des documents » et que je me suis inspiré d'un « travail inédit ».

Sous l'en-tête « contradictions », j'énumère ensuite plus d'une demi-douzaine de cas où le père se contredit d'une page à l'autre, et parfois même d'une ligne à l'autre. Par exemple, à la page 20 de son *Cahier*, il affirme que le sommet de la collaboration intersyndicale a été atteint avant la grève, et non pendant la grève. A la page 77, il affirme la proposition contradictoire.

Les erreurs de fait, commises par le père Cousineau, sont ensuite groupées dans onze paragraphes distincts de mon article. Par exemple, le père reproche à *La grève de l'amiante* de n'avoir pas traité « d'hygiène industrielle », ni de « l'antagonisme entre comité de boutique et syndicat », ni de « l'initiative de la C.T.C.C. dans les cartels contre les lois d'oppression ». Or ces sujets sont longuement traités dans notre volume, aux pages 47, 160, 161, 214, 219, 200; 144, 146, 151, 152, 153; 86, 87; etc.

Les sophismes du père sont groupés sous un titre à part. Après en avoir relevé quelques exemples, j'examine sa méthode sophistique. Elle prétend me mettre en contradiction avec les autres collaborateurs de *La grève de l'amiante*. Mais cette contradiction n'est jamais réelle : elle est toujours basée sur ce que le père Cousineau aurait voulu que ces collaborateurs écrivissent, et non sur ce qu'ils ont écrit en fait. Par exemple, en affirmant que la grève fut sans déviation nationaliste, j'aurais fait fi de la « preuve péremptoire » de Pelletier. Il est vrai, concède par ailleurs (en note !) le père, que Pelletier a dit la même chose que Trudeau, mais c'était par « méprise » (*Cahier*, p. 61). Donc Trudeau a contredit la pensée vraie de Pelletier, c'est-à-dire la pensée de Pelletier revue et corrigée par le père Cousineau. Le père emploie le même procédé avec les pensées de Falardeau, Dumont, Beausoleil et l'abbé Dion.

Terminant enfin par des remarques sur la méthodologie du père, je montre qu'il commet les fautes mêmes qu'il me reproche. Il va jusqu'à citer un texte qu'il imagine que je prononcerai un jour ! (*Cahier*, p. 38). Dans une note sur la méthode du père, je renvoie enfin le lecteur à un tiers-arbitre impartial : dans la *Revue Dominicaine* (janvier 1959, 52-54) un critique de *La grève de l'amiante* témoigne que le père Cousineau a systématiquement tronqué la pensée de ce critique pour mieux « aplatir Trudeau ».

Pour votre bonne hospitalité, Père Arès, je vous remercie.

Bien respectueusement,

Montréal, le 10 mars 1959,

Pierre Elliott Trudeau

* * * * *

Critique d'une critique

Le père Jacques Cousineau, s.j., me cherche querelle. C'est son affaire.

Quand, dans *La grève de l'amiante* (3) j'entrepris la critique de nos idéologies traditionnelles et de nos institutions vénérables, j'escomptais bien des chocs en retour. Ils sont venus, et quelquefois rudes. J'en suis heureux, car ils ont servi à rétablir la mesure que parfois j'avais dépassée en exprimant ma déception devant un demi-siècle d'options sociales mal avisées.

A la différence de mes autres critiques cependant, le père Cousineau (4) se soucia moins de servir la vérité que de me confondre personnellement. Cela aussi je le comprends : j'avais taquiné les bons pères un peu fort, et il était normal que le père Cousineau, « revenu depuis peu au domaine social après une absence de six ans » (p. 3), mît un excès de zèle à prouver à ses supérieurs qu'ils avaient eu raison de rappeler d'exil un champion peu banal.

Je ne répondis donc rien, pensant rassurer par un silence conciliant le puissant psychanalyste qui avait su diagnostiquer mon « complexe d'opposition » (p. 40) et mes « complexes d'adolescence en révolte » (p. 64). Ma retenue ne me servit de rien; mais le père Cousineau en prit prétexte pour s'offrir à la postérité : « Il fallait donner un caractère permanent à cette contribution qui avait exigé recherches et consultations » (p. 3).

Voilà qui devenait fâcheux. Car le père Cousineau relia ses quatre articles polémiques, truffés d'erreurs et de sophismes; il y ajouta une analyse et une synthèse (apprêtées à sa façon) (5) de la plupart des commentaires qui avaient paru sur *La grève de l'amiante*, et il entreprit de donner une nouvelle diffusion à cette « Contribution critique à une recherche » (p. 1). Pareille juxtaposition des quatre plaidoyers passionnés du père Cousineau et de la substance (frelatée par le père) de quinze à vingt articles d'auteurs respectables, le tout dans un *Cahier* signé Jacques Cousineau et prétendant être une « collaboration valable à la recherche » (p. 3), voilà qui était proprement de la « fausse représentation » (p. 39). Si je ne répugnais pas à parler comme un pion qui a peur d'être dupe, je resservirais au père Cousineau des phases entières qu'il m'adressait: « longueur mal proportionnée à l'ensemble » (p. 6), « personne n'a le droit de donner le change » (p. 38), « quand cet écrit s'insère dans un ensemble d'autres auxquels (sic) il introduit, j'ai encore plus le droit de conclure qu'il se soumet aux mêmes règles, à moins de signe ou d'avis formel » (p. 39), « son auteur nous a induits en erreur par son appareil extérieur » (p. 39), « il faudrait qu'il choisisse sa voie » (p. 64), etc.

Puisque le père avait compté « que le dialogue s'engagerait » (p. 3), et que, selon lui, le « manque de dialogue a quelque chose d'inquiétant » (p. 43), je me crois invité à soumettre à *Relations* ma critique d'une critique; j'en profite donc pour prévenir le père que « son oeuvre ne mérite pas considération mais exige plutôt mise en garde » (p. 39).

La forme ne vaut pas qu'on s'y arrête, si ce n'est pour constater que le père Cousineau n'est guère qualifié pour porter un jugement sur le style des autres. Mais ce qui frappe le plus, quand on relit ces articles avec un certain recul, c'est le manque de goût du père Cousineau quand il fait des acrobaties pour s'accrocher à l'actualité : références à des programmes de télévision (pp. 26, 28), au Rassemblement (pp. 20, 21, 40), à la Hongrie (pp. 29, 62). Encore plus mesquine que ces coq-à-l'âne est certaine entreprise en délation. D'après le père Cousineau, ma critique de « l'irréalisme de notre pensée sociale catholique » pourrait être une attaque contre « l'infaillibilité de l'Église et l'inspiration du Saint-Esprit » (p. 34). Notre homme fait donc son petit rapport aux autorités, mais il n'a cure de prendre à son compte cette accusation d'héréticité. Non : ce docteur en philosophie et licencié en théologie préfère soumettre courageusement « aux théologiens et aux canonistes le problème » de mon errement doctrinal... « La tauromachie n'aura pas lieu! » (p. 30). – Mais si j'ai commis une hérésie, père Cousineau, démontrez-le carrément. Et si je n'en ai pas commis, pourquoi laissez-vous entendre le contraire ?

A propos d'hérésie, nous voici orientés vers une discussion du fond des articles écrits par le père Cousineau.

Je n'ai pas à reprendre ici les idées qui font la matière de *La grève de l'amiante*. D'abord parce que je ne suis pas mandaté pour le faire, – le volume ayant été une oeuvre de collaboration. Ensuite parce que je n'éprouve aucune satisfaction à répéter les mêmes choses à des gens qui refusent systématiquement de comprendre. Un exemple permettra de saisir pourquoi je parle de refus systématique.

Dans sa préface au volume, J.-C. Falardeau a rejoint la pensée de plusieurs collaborateurs en parlant de certains aspects de la grève comme d'une « rupture » (p. 13). Le père n'est pas d'accord : la grève « loin d'être une rupture s'aligne parfaitement avec le passé syndical » (p. 16). Voilà donc deux thèses. Je n'ai pas à défendre la première : le livre est écrit, et il vaut ce qu'il vaut. Mais sur quel genre d'argument le père Cousineau fonde-t-il la thèse érigée en contre-partie ?

1. – Il s'appuie sur Dumont pour dire que dans le passé il y avait eu d'autres grèves dans l'amiante et que par conséquent il ne saurait être question de rupture (p. 16). Mais auparavant il a eu soin d'écarter du chapitre Dumont des faits qui permettent de voir précisément en quoi la grève de 1949 rompait avec le passé. Le P. Cousineau écrit: « La description des origines... marqué(e)s d'interventions cléricales qui paraissent étranges et autoritaires dégagées du contexte... n'était ni nécessaire, ni utile à l'intelligence de la grève de 1949 » (p 8).

2. – Pour établir que la « conduite de la grève » fut traditionnelle, le père ne compte pour rien la ville assiégée, l'acte d'émeute, les cortèges de vivres, les secours venant d'unions établies dans tous les coins du pays. Il ne retient que deux preuves.

a) La première : « On n'insistera jamais trop sur le fait que, dans l'après-midi de chaque jour... on récitait le chapelet » (p. 16). Apparemment, tout était là. Et Beausoleil a eu tort « d'omettre » ce fait, dit le père Cousineau (p. 9), comme s'il ne suffisait pas que deux autres collaborateurs en aient fait mention (*Grève*, 242 et 303). Pour l'abbé Dion, bien qu'il ait mentionné le chapelet, cette grève « ne pouvait pas rester un conflit comme les autres » (*Grève*, 240); mais pour le père C. la récitation du chapelet prouve que la grève de l'amiante fut traditionnelle : ce geste n'est-il pas « expressif de notre doctrine sociale de l'Église » (p. 16) ?

b) La seconde preuve du caractère traditionnel, c'est que les aumôniers syndicaux ont appuyé la grève. Et le père, agressif, de demander : « Qui... prendra tous ces prêtres... pour une bande de naïfs ? » (p. 17). Mais qui a parlé de naïveté ? Le père Cousineau aurait-il en vue le reste du clergé québécois dont « l'incompréhension générale passe par toutes les nuances à partir de l'apathie, de la méfiance, de la crainte, de la sympathie jusqu'à la pitié » (*Ad usum sacerdotum*, cité dans *Grève*, 395)? – Si le père Cousineau s'est fait taxer de naïveté par ses pairs cléricaux, cela vient peut-être de leur incompréhension devant des aumôniers qui autrefois faisaient mine de tout mener, et qui maintenant se contentent **d'appuyer**. Les traditions seraient donc rompues ? Le père lui-même nous en donne un indice en évoquant la **prétendue** continuité du syndicalisme entre la grève de Sorel (1937) et celle d'Asbestos : lors de la première c'est le père « soi-même » qui était la vedette d'une assemblée contradictoire avec Madeleine Parent, où un homme fut tué (p. 17); tandis qu'à Asbestos, d'après l'abbé Dion (*Grève*, 258), « jamais ils (les aumôniers) ne se sont substitués aux chefs ouvriers. » Le moins qu'on puisse ajouter, c'est qu'Asbestos fut une **rupture** avec la période où certains aumôniers menaient tout dans certaines fédérations, et où les chefs ouvriers n'avaient guère qu'une initiative : celle de boire de la bière pendant les congrès...

On comprend donc pourquoi l'accord est impossible entre le père Cousineau et moi. Je crois que « ce qui est significatif dans un nouvel état de fait, c'est ce par quoi il modifie l'ancien » (*Grève*, 3). Tandis que le père est de ceux qui « veulent du nouveau mais qui ressemble en tous points à l'ancien » (*Grève*, 398). Nous regardons donc les mêmes faits; mais nos interprétations s'opposent. Le père constate qu'il y a toujours des aumôniers; moi je vois qu'ils ne dirigent plus. Je vois une ville en état de siège; le P. Cousineau a noté qu'on y avait dit le chapelet à trois heures. Le père déclare que l'Église « a réglé le conflit » (p. 21); moi je retiens que l'époque est révolue où elle dictait les solutions. La discussion est donc inutile: c'est au lecteur de juger. Mais puisque le père a eu l'amabilité de prévenir celui-ci contre ma manière, ma méthode et mon genre, j'aurai les mêmes préventions. Considérons principalement la sincérité, les contradictions, les erreurs, les sophismes et la méthodologie du père Cousineau. (Pour faire court, je me limiterai à des exemples qui peuvent s'énoncer brièvement.)

Sincérité

Le père C. consent à rendre hommage à ma sincérité (p. 22). J'aurais préféré qu'il n'en parlât point : ce témoignage est sans valeur sous la plume d'un homme qui va m'accuser de toutes les turpitudes : «interprétation controuvée » (p. 13), «oubli...

méthodique » (p. 21), « déformation systématique » (p. 38), « fausse représentation » (p. 39), « tentative de séduction » (p. 60), « manœuvre » (p. 61), « fumisterie » (p. 62), etc. Pour ma part, je n'ai rien à dire sur la sincérité du père Cousineau : il reconnaît lui-même qu'il ne dira pas toute la vérité... « La discrétion et la prudence commandent de ne pas (....) utiliser à plein » (p. 3) ses connaissances sur la grève de l'amiante. Cela est d'autant plus curieux que le père Cousineau regrette par ailleurs que l'abbé Dion « ait cru plus délicat de taire l'existence, ou d'attribuer à *L'Ensign...* l'affirmation de certains faits » (p. 10). Plus suspect encore est le fait qu'un article anonyme de *Civiltà Cattolica*, revue jésuite, ait procédé exactement de la même manière : l'affirmation des mêmes « certains faits » est attribuée à *l'Ensign!* (p. 74). Procédé élégant qui permet à des clercs de rappeler des vérités impopulaires en en faisant porter la responsabilité par des laïcs. Après quoi, ces derniers seront blâmés d'ignorer des faits que les premiers ont tenu cachés : « On n'a pas exposé l'influence multiforme et véritable qu'exercent les détenteurs de l'autorité ou d'un mandat ecclésiastiques », nous reproche le père C. (p. 65).

La conclusion est claire, n'est-ce pas? Quand certaines gens touchent à l'histoire de l'Église, il faut s'attendre aux restrictions mentales. Paraphrasant le père Cousineau : « En s'attaquant à une matière ecclésiale la main de notre champion jésuite tremble et ses yeux se troublent » (p. 35).

En voulez-vous un autre exemple ? Voyez comment on joue sur les mots dans l'incident suivant. Le père veut cacher l'existence et les intrigues d'un comité nommé par Mgr Charbonneau pour étudier la question du C.C.F.; alors il écrit : « Ce comité n'a jamais été officiellement constitué » (p. 36). Le mot clef est « officiellement ». Mgr Charbonneau a bien voulu qu'un tel comité se réunisse; M. Murray Ballantyne et les pères Cousineau et d'Auteuil Richard se sont bien réunis; les Jésuites ont bien intrigué; mais la réunion n'avait pas été convoquée sur papier timbré. Donc Trudeau a eu tort d'en parler...

Un dernier point à propos de sincérité et de justice. Le père écrit : « Des indices suggèrent que Trudeau n'a lu aucun des documents qu'il ridiculise, mais s'est inspiré d'un travail inédit, qui aurait puisé aux sources, dit-on » (p. 28). Malgré ses « indices » et ses « dit-on », j'ai bien l'honneur de dire au père qu'il trompe grossièrement ses lecteurs. La forme de sa calomnie me rappelle Custos : « Le bruit a couru, mais nous n'avons pas pu en avoir une preuve écrite... » (Cité dans *Grève*, 415). On dirait bien un style « maison » ; qui donc est ce Custos ? L'abbé Dion a accusé (*Grève*, 259) le père Bouvier, jésuite, mais la « discrétion et la prudence » scellent les lèvres du père Cousineau jésuite; nous n'apprendrons pas de lui qui était cette bien mince canaille...

Contradictions

1. – Pour mieux chicaner Boisvert, le père Cousineau affirme « que le sommet de la collaboration (intersyndicale) québécoise a été atteint a propos du bill 5 et que la descente de la courbe, visible déjà lors du bill 60, est attribuable à la grève même de l'amiante » (p. 20). Le père dit le contraire à la page 77, où il est d'opinion, comme Boisvert, que « l'unité du mouvement ouvrier québécois se scella définitivement » avec la grève de l'amiante, après « le retrait du bill 5 et l'amendement du bill 60. »

2. – A propos de la lettre pastorale de 1950, « Trudeau n'en dit pas un mot » (p. 21), affirme le père. Or six pages plus loin, il cite les quelques lignes où je parle de cette lettre en expliquant qu'elle est hors de mon champ chronologique d'analyse. Le père se contredit donc quand il parle de mon « oubli effarant ». Et il est injuste quand il ajoute que cet oubli est « méthodique », laissant entendre que je voulais cacher l'existence de la lettre pastorale. Or au contraire, j'en ai parlé dans le contexte d'un « tournant dans l'évolution de la pensée officielle de l'Église, du Québec » (*Grève*, 66). Et dans le même paragraphe j'ai renvoyé le lecteur au chapitre de Dion qui parle fort élogieusement du document en question.

3. – Aucun document épiscopal « n'est analysé en plus de deux lignes », écrit le père (p. 27). Or c'est faux; à plusieurs endroits je parle assez longuement du contenu de ces documents. Et d'ailleurs le père le sait fort bien puisqu'il contredit son assertion précédente en disant (p. 27): « Quand Trudeau consacre trois lignes et plus au document (épiscopal)... »

4. – D'après le P. Cousineau, « **Trudeau ignore le fait** (qu'en)... juin 1891, Mgr Fabre écrivait au clergé de son diocèse : Avec la présente circulaire, vous recevrez le texte » de *Rerum Novarum* (p. 34). Or un paragraphe plus haut le père citait un passage de la *Grève* où j'écrivais: « En 1891, les évêques du Québec firent circuler l'encyclique *Rerum Novarum*. »

5. – Répondant à côté de ses propres questions par des citations, le père me reproche « l'importance trop grande attachée à ce conflit, chargé de plus de signification qu'il n'en comportait » (p. 61). Or à la page 77, le père lui-même fait exactement ce qu'il me reproche; il écrit : « Jamais grève chez nous n'a autant ému l'opinion publique, n'a amené à ce point chacun à prendre position dans le débat, n'a effectué **un tel regroupement des autorités et forces sociales et n'a aussi fortement orienté l'avenir, même politique, du pays.** » (Mes italiques.)

6. – Le père se contredit jusque dans ses jugements sur mon style. Il écrit qu'en ce qui concerne ma « tentative de séduction... il ne s'agit pas de style, car sur ce point... l'essai de Trudeau ne dépasse pas la moyenne » (p. 60). Or ailleurs, il parle de « prose claire » (p. 15), « vie et intérêt général de ces pages auxquelles chacun se laisse prendre » (p. 37), « ironie mordante des commentaires » (p. 40), « forme colorée et aguichante » (p. 61), « saveur piquante » (p. 62); il cite aussi les critiques qui « s'accordent à louer l'écriture brillante, la caricature finement bâtie » (p. 62), et qui parlent de « prose incisive, pointue et indiscreète » (p. 50).

7. – Autre contradiction, à propos de style : le père trouve que mon « langage symbolique est admirable et plein » quand j'oppose pièce de patronage et drame prolétarien (p. 14). Or voici que trois pages plus loin, le père transforme les deux symboles en deux hypothèses et il les rejette toutes deux. Le « langage » n'était ni « symbolique », ni « admirable », ni « plein » !

Erreurs

Je crois que le père C. n'a découvert qu'une seule erreur de fait, dans les 448 pages de *La grève de l'amiante*. Certes, il m'a reproché un grand nombre « d'erreurs »

d'interprétation, c'est-à-dire des interprétations avec lesquelles il n'était pas d'accord; je me contente de répondre que je ne suis pas d'accord avec les siennes. Mais en fait d'erreur proprement dite, il n'a relevé que celle-ci: j'ai affirmé (*Grève*, 82) que l'aumônier des syndicats catholiques n'avait plus son droit de veto. (J'avais d'ailleurs pris cette information erronée dans une publication ecclésiastique à laquelle je renvoyais le lecteur.) Or **si à toutes fins pratiques** cela reste vrai, le droit de veto étant tombé en désuétude, c'est néanmoins un fait que la constitution de la C.T.C.C. contient toujours une clause de veto.

Je reconnais volontiers mon erreur technique et je remercie le père de l'avoir signalée. Mais voyons maintenant quelques exemples d'erreurs de fait qu'il a lui-même commises dans sa petite brochure.

Et d'abord les erreurs relativement aux documents épiscopaux. Ce prêtre qui m'accuse erronément de n'avoir pas lu ces documents (p. 28), cet « apôtre social » qui s'élit lui-même champion de la pensée épiscopale (p. 34), n'a même pas su lire correctement les documents consignés dans les **Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Montréal**. (Le fait que la bibliothèque de l'Institut Bellarmin soit déficiente à cet égard n'est sûrement pas une excuse : le père aurait pu – comme moi – consulter cette collection à l'archevêché même.)

En effet, à la page 26 de son *Cahier*, le père m'accuse d'avoir résumé par l'expression « retour à la terre » une lettre pastorale entière qui « ne parle même pas de la chose (lettre de 1941.) ». Or cette lettre en parle si bien qu'on y lit textuellement : « Peuple agricole, nous ne survivrons que par la terre... L'Épiscopat de cette province a toujours favorisé une colonisation intensive, il a prêché la conquête des terres nouvelles et n'a rien épargné pour y entraîner notre population... Les autorités publiques se doivent de leur frayer (aux hommes d'aujourd'hui) la voie vers ces vastes territoires que nous a donnés la Providence, d'aplanir les obstacles qui les arrêtent, de rendre en un mot leur établissement moins ardu, plus humain. Une famille catholique et canadienne-française installée aujourd'hui sur une bonne terre, c'est toute une paroisse, ce sont deux cents familles qui vivront pour l'Église et le pays dans cent ans." (*Mandements*, vol. XIX, 88-89.)

Apparemment le père C. n'a pas vu ces lignes ! Mais s'il lit si distraitement les évêques quoi d'étonnant à ce que le père m'accuse de résumer la lettre de 1941 par la seule expression « retour à la terre », alors qu'en réalité je consacrais une quinzaine de lignes à cette lettre, et que j'y mentionnais – au même titre que le retour à la terre – diverses autres idées maîtresses contenues dans la lettre ?

Deuxième exemple d'erreur en rapport avec les évêques. Pour me quereller sur une vétille, le père a entrepris « le dépouillement minutieux des sources authentiques » (p. 35) afin de voir combien de fois les sermons ont traité de socialisme et de communisme, dans le diocèse de Montréal. Or s'il s'est aperçu que ces sujets furent traités à propos du VII^e commandement, le père n'a pas du tout vu qu'ils le furent également à propos des IX^e et X^e commandements. (*Mandements*, vol XVIII.)

Si, après cela, il restait quelqu'un pour croire au sérieux des « dépouillements minutieux » du père C., je l'engagerais à parcourir les exemples d'erreurs de fait qui suivent.

1. – « L'hygiène industrielle, point de vue qui n'est pas traité », écrit le père C. (p. 8). Le reproche est fait à Dumont, et Dumont précisément en traite assez longuement (*Grève*, 160-161). D'autres collaborateurs aussi en parlent (*Grève*, 47, 214, 219, 220, etc).

2. – « Il est inconcevable que cette histoire... ait été écrite sans qu'on mentionne même l'antagonisme entre comité de boutique et syndicat » (p. 8). Or Dumont, à qui le reproche est fait, parle de cela à plusieurs reprises (*Grève*, 144, 146, 151, 152, 153). Seulement quand Dumont parle de ces « comités » il emploie les guillemets et un contexte explicatif; le père au contraire induit ses lecteurs en erreur en donnant à ces mots un sens qu'ils n'ont pas couramment dans le vocabulaire syndical.

3. – Le père Cousineau déplore que « par un manque de coordination » la description n'ait pas été faite de la période « après novembre 1947 (et) avril 1948... jusqu'aux négociations de 1949 » (pp. 8-9). Or, les contrats signés en 1947 et 1948 devaient courir jusqu'en janvier 1949; c'est dit très clairement par Dumont. Les négociations pour le renouvellement de ces contrats sont résumées par Beausoleil (*Grève*, 167) et longuement décrites au chapitre des négociations (*Grève*, 214-219). Enfin les événements de 1948 qui ont pu influencer les relations du travail sont signalés par Dumont (*Grève*, 163) et décrits au long plus loin (*Grève*, 220-221). – Le seul endroit où j'aie remarqué un « manque de coordination », c'est dans les processus mentaux du père C.

4. – « Le directeur de l'équipe de collaboration (n'a) pas permis à l'abbé Dion d'exprimer ses vues sur l'insertion de l'événement dans notre monde social » (p. 10). La vérité c'est que l'abbé a consenti à résumer en cinq lignes (imprimées) un ensemble de faits qui en avaient pris vingt (dactylographiées) dans son manuscrit, et qui avaient tous été mentionnés ailleurs, dans les chapitres dont ils relevaient logiquement. Pourquoi donner une allure de mauvaise foi à un travail que n'importe quel directeur d'équipe aurait fait, supprimant les redites quand il le pouvait, assurant les concordances nécessaires, comblant les lacunes d'un chapitre à un autre, mais toujours après consultation avec les collaborateurs ? Quant à la remarque à l'effet que « le seul collaborateur ecclésiastique... n'avait pas pris connaissance... du chapitre préliminaire... » (p. 10), je ne sais à quoi rime ce reproche. Je sais seulement que si ce collaborateur n'a pas lu le chapitre préliminaire c'est qu'il n'a pas véritablement voulu le lire.

5. – Le père C. voit un « lien essentiel » entre « les origines du Rassemblement » et le « document Dion-O'Neil » (p. 21). C'est tout simplement faux. Le Rassemblement est né à la suite de deux assemblées qui groupèrent plus de cent personnes, le 14 avril et le 23 juin 1956. Le document Dion-O'Neil n'existait pas encore à cette époque.

6. – « Dans l'exposé de Trudeau... sur les conditions d'exercice de la grève... aucune mention de la nécessité... de l'appui de l'opinion publique... Cette vérité, Trudeau se devait de l'omettre parce que l'admission en (sic) aurait détruit sa thèse essentielle :

pour lui, c'est dans un vide quasi absolu que le phénomène s'était produit » (p 18). Or, outre que je n'aie nulle part entrepris un tel « exposé », le volume traite à plusieurs endroits « de l'appui de l'opinion publique » (voir les chapitres de Beausoleil, Dion, Pelletier, Boisvert), et je m'y réfère à plusieurs reprises : « résonance profonde », « foule turbulente de spectateurs », « enthousiasme collectif », « tout le monde syndical », « fournir un point de ralliement », « des milieux nationalistes ou cléricaux qui avaient courageusement appuyé la C.T.C.C. en 1949 ». (*Grève*, 11, 379, 393, 394, 395, etc.)

7. – D'après le père, j'aurais parlé d'une « tourmente venant de nos idéologies, non de la crise, des guerres ou d'autres maux » (p. 24). Le père a encore mal lu : j'ai parlé d'une « tourmente » qui résultait de notre impuissance devant « l'ignorance, l'insécurité, les taudis, le chômage, la maladie, l'accident, la vieillesse »; et j'ai écrit que ces choses constituaient des « problèmes » « dans la société industrielle telle que développée par le capitalisme » (*Grève*, 88).

8. – Critiquant l'École sociale populaire, j'aurais – paraît-il – délibérément choisi une brochure qui « s'attachait aux principes » afin de mieux « démontrer qu'on y part des grands principes plutôt que des faits » (p. 30). Or au contraire j'ai dit que je prenais cette brochure afin de montrer « ce qu'ils ont peut-être publié de plus avancé comme doctrine » (*Grève*, 41).

9. – Le père Cousineau prétend que pour juger les Semaines sociales, « Trudeau s'en remettra **entièrement** à l'autorité d'une religieuse » (p. 31). Si c'était vrai, le crime ne serait pas grand, puisque le père classe le travail de cette religieuse parmi « les solides monographies et les travaux historiques... extrêmement rares » (p. 24). Mais ce n'est même pas vrai que mon jugement reposait entièrement sur cette autorité, puisque, après en avoir parlé, « je renvoie le lecteur aux nombreuses citations tirées des diverses Semaines sociales, et déjà rapportées dans la III^e partie du présent chapitre" (*Grève*, 44).

10. – A la page 37, le père annonce un grand abattage de la « légion » de faussetés trouvées dans mon texte. **Allons! faites donner la garde.** Puis, il décide de s'arrêter sur trois points seulement.

a) J'avais écrit : « Si le coopératisme rencontra un certain succès, dans les campagnes et parmi les pêcheurs, il échoua lamentablement dans les centres urbains » (*Grève*, 30). – Le père écrit : « L'échec des coopératives de consommation dans les centres urbains est un fait » (p. 37). Ouf! la moitié du premier tiers d'abattage est contremandé. Mais si nous sommes d'accord sur les villes, qu'en est-il du reste? Le père cite des chiffres (de 1956 alors que j'examinais la période antérieure à 1950) qui « nous mettent à l'avant garde du mouvement en Amérique ». En Amérique, où justement le coopératisme est un phénomène négligeable par rapport à l'ensemble de l'économie. Si plutôt que quelques chiffres isolés, le père avait donné des statistiques comparées, le lecteur aurait pu juger si j'avais eu tort ou raison de parler d'un « certain succès ». Mais en l'occurrence, le père n'abat rien du tout.

b) A propos d'allocations familiales, le père prétend me prendre en défaut lorsqu'il affirme « qu'au Canada français... des personnalités et des institutions » auraient voulu d'une réforme sociale de ce genre (p. 37). Or je n'ai jamais dit le contraire; j'ai même écrit : « De concert avec les papes, nous réclamions de longue date le salaire familial » (*Grève*, 22). La question n'était donc pas là. Le père Cousineau a une fois de plus passé à côté de la seule proposition qui ressortait du paragraphe attaqué : « Les allocations familiales – voulues par l'Église, et ressortissant à la juridiction constitutionnelle des provinces – » nous vinrent d'Ottawa, ai-je dit (*Grève*, 22). Or cela c'est un fait : les allocations familiales ne sont l'oeuvre ni du père Léon Lebel s.j. ni même du C.C.F., bien que tous deux aient pu les réclamer : elles sont l'oeuvre de Mackenzie King et des économistes fédéraux qui redoutaient une déflation d'après guerre.

c) Le père va terminer par un abattage de mes erreurs sur la C.T.C.C. (p. 38). Il m'accuse d'abord d'avoir « altéré » – pour arriver à mes fins – le chiffre des effectifs en 1921. Or j'ai tout bonnement cité le chiffre officiel, le seul que je connaissais, et que j'ai trouvé dans *Syndicalisme ouvrier au Canada*, Ministère du Travail (Ottawa 1950-51), 16; c'est aussi le chiffre de Logan, *Trade Unions in Canada* (Toronto, 1947), 571.

Le père m'accuse ensuite d'avoir réduit « à un faux minimum » l'influence de la C.T.C.C. sur la législation. Or dans *La Grève* (p. 85) j'ai indiqué que j'avais basé mon jugement sur un travail (dont le père, p. 24, pense beaucoup de bien) de M. Esdras Minville, un homme qui ne passe pas pour un dénigreur de nos institutions; j'en ai même dit plus que M. Minville sur la dite influence de la C.T.C.C. Il est certes à espérer que ce M. Cardin dont parle le père C. en ait dit plus que moi encore, puisqu'il en fit le sujet d'une thèse; mais comment le père peut-il me faire grief, en mars 1957, de n'avoir pas lu « depuis longtemps » une oeuvre publiée seulement en juin 1957 ?

Enfin, écrit le père C., « sur l'initiative de la C.T.C.C. dans les cartels contre les lois d'oppression..., aucun mot ». Erreur encore : j'y consacre un long paragraphe et donne des références (*Grève*, 86-87).

11. – A la page 41, le père écrit : « J'ai établi avec soin la liste des articles et comptes-rendus qui ont paru sur le livre. » Je ne m'arrêterai pas à signaler les publications à côté desquelles le père est passé « avec soin ». Mais puisqu'il a reproché à Pelletier de n'avoir pas fait « une analyse plus complète de la presse d'Église » (p. 11), je me permets de signaler au père que dans ce domaine ses « recherches » furent un peu courtes : il a passé à côté de : *Ad Usum Sacerdotum*, *Vie chrétienne*, *Anglican Outlook*. Et je ne compte pas le *Bulletin du Cercle juif* et les *Archives de sociologie des religions*.

Sophismes

1. – Parlant du « lien essentiel » entre la grève de l'amiante et la publication antérieure dans *Le Devoir* de l'article de Burton Le Doux sur l'amiantose, le père écrit : « Ce lien essentiel, le journaliste Pelletier en parle, Trudeau, qui fait la synthèse, le tait » (p. 21). Et le père C. de s'indigner contre moi après avoir loué Pelletier d'avoir

reconnu le dossier Le Doux comme un « facteur de toute première importance » (p. 11). – Or si Pelletier a parlé de ce « lien essentiel », c'était précisément pour dire qu'il n'existait pas ! Rétablissant la phrase de Pelletier tronquée par le P. Cousineau, on lit : « La publication préliminaire du réquisitoire Le Doux fut un facteur de toute première importance, qui compromit *Le Devoir* du côté des grévistes » (*Grève*, 282). Donc, pour Pelletier, l'article Le Doux est important **parce que** – quand la grève viendra – la sympathie du *Devoir* sera acquise aux mineurs : cela, Trudeau l'admet. Mais pour ce qui est d'un « lien essentiel » entre l'article Le Doux, publié le 12 janvier, et le déclenchement de la grève, le 13 février, Pelletier prend deux pages pour « tuer (cette) légende » « sans rapport avec la réalité » (*Grève*, 282). Comme le père Cousineau me le disait dans son style douteux : « Le procédé de désincarnation consiste à ignorer fermement » (p. 20).

2. – D'après le père Cousineau j'aurais tenté d'établir « que la grève s'était fondamentalement déclarée **contre** la pensée nationaliste » (p. 62). Plutôt que **contre**, il aurait fallu écrire **sans** : j'ai bien dit que la grève s'est déroulée « sans déviation confessionnelle ni nationaliste » (*Grève*, 401). – Pour réussir ce « montage immense et inquiétant », j'aurais eu recours à une « manoeuvre... de taille » (p. 61) : j'aurais tiré mes conclusions en faisant fi de la « preuve péremptoire » et de « la preuve **a contrario** » de Pelletier sur l'importance du nationalisme dans cette grève. Or **au contraire** (encore une fois), Pelletier en pesant tous les faits – y compris la lettre de Laurendeau à l'Ambassadeur des Etats-Unis – a conclu : « Il n'est pas moins remarquable que le nationalisme n'ait joué aucun rôle dans la grève... Même au *Devoir*, la lutte fut franchement et carrément placée, puis maintenue sans cesse, sur le terrain social » (*Grève*, 317).

Le père C. a bien le droit de n'être pas d'accord avec Pelletier et de le dire carrément. Mais il est coupable de « fumisterie », « manoeuvre » et « montage », quand il m'accuse dans son texte d'avoir malhonnêtement tiré des conclusions contraires aux prémisses posées par Pelletier, alors que mes conclusions répétaient celles de Pelletier.

Le comble du sophisme est ensuite atteint quand le père – plutôt que de reconnaître qu'il a « controuvé » la pensée de Pelletier pour mieux me discréditer – déclare dans une note (p. 61) et dans un autre chapitre (p. 11) que Pelletier a eu tort (« erreur », « méprise ») de ne pas avoir dit ce que le père lui a fait dire !

3. – On a maintenant une idée de la méthode sophistique du père. Considérant tour à tour les différentes monographies qui font le corps de *La grève de l'amiante*, il commence par condamner tout ce qui y prouve que la grève ne fut pas un paean au cléricalisme et au nationalisme : Falardeau a eu tort de parler de rupture (p. 13), Dumont n'aurait pas dû faire ressortir la transformation du syndicalisme en soulignant le cléricalisme des débuts (p. 8), Beausoleil aurait dû insister sur le chapelet à trois heures et il a eu tort de caractériser la grève comme « une grève de reconnaissance à l'intérieur de la communauté canadienne-française » (p. 9), Dion n'aurait pas dû « taire... certains points » (p. 10), Pelletier n'aurait pas dû tirer des « enseignements... assez brumeux et équivoques » sur l'absence de déviation nationaliste (p. 11).

Après avoir ainsi épuré ces auteurs, le père peut conclure que leurs « austères monographies » du début sont « conduites avec rigueur » (p. 6) et constituent des « travaux authentiquement historiques » (p. 39), des « travaux (plus) austères et scientifiques » (p. 60). En conséquence de quoi, je deviens facilement un malhonnête homme parce que j'ai basé certaines conclusions sur des prémisses que le père n'avait pas encore épurées!

En somme, le père veut bien qu'on interroge l'histoire : « Une recherche sociale... doit n'avoir qu'un souci, la vérité » (p. 64); cependant « la discrétion et la prudence commandent de ne pas l'utiliser à plein » (p. 3). Je ne m'étonne pas que le père – muni d'une telle méthode historique – ne veuille poser à l'histoire que des questions « dont les réponses apporteraient aide substantielle et réconfort puissant » (p.66).

Méthodologie

Dans un des rares passages qui ne soit pas dépourvu de finesse, le père se moque de ma manière qui consisterait à « computer l'index du résumé d'un autre » (p. 31). Touché, père Cousineau ! « Devant l'immense tâche de l'évaluation de notre pensée sociale, T. a pris des méthodes rapides » (p. 28), c'est vrai. Mais attention : les résultats ne sont pas nécessairement faux. Ainsi quand je reproduis une phrase de Minville ou de l'abbé Groulx, « cité par le père Arès qui l'approuve » (*Grève*, 18 et 20), c'est un raccourci, bien sûr; mais qui tend à confirmer mon hypothèse sur le monolithisme de notre pensée. Par conséquent, cette façon de « citer indirectement » dont le père me fait grief n'est pas un accroc à la méthodologie. De toutes façons, le père est particulièrement mal venu de me reprocher mes raccourcis, lui qui trouve que déjà mes chapitres « détonnent étrangement... par leur longueur mal proportionnée à l'ensemble » (p. 6). Sans compter que quand je prends le temps d'aller aux sources primaires le père me calomnie : « T. n'a lu aucun des documents... » (p. 28).

Mais le P. Cousineau aussi prend des raccourcis : **devant l'immense tâche de l'évaluation** du chapitre de vingt-quatre pages écrit par l'abbé Dion, il nous cite « Gérin résumant Dion » (p. 62). Et ici sa méthodologie est plus branlante que la mienne; car par ailleurs il nous prévient que ce Gérin n'est pas un écrivain fiable puisqu'il « a cru l'étude de Trudeau fondamentalement vraie et juste » (p. 63).

D'ailleurs le père fait beaucoup mieux que de citer indirectement; il cite directement des phrases entières qu'il suppose que je prononcerai un jour ! « Si vous le rencontriez et vous enquêriez de ses intentions, (Trudeau) vous répondrait » (de dire le père, p. 38, et de me citer entre guillemets) : « Je n'ai aucune prétention à l'objectivité. Je n'ai jamais voulu écrire une histoire. Prophétisme serait le mot le plus approprié au genre que j'ai choisi. »

Le père base sans doute sa prophétie sur une conversation que nous eûmes un jour, lors d'une rencontre fortuite. Il me dit qu'il allait riposter à *La grève de l'amiante*, et en exemple de mes erreurs, il mentionna qu'au contraire de Pelletier, j'avais caché le lien entre l'article Le Doux et le déclenchement de la grève. Je démontrai alors au père qu'il commettait un sophisme (celui que j'ai expliqué plus haut). J'aurais dû insister; mais je trouvai plus élégant de souhaiter au père bonne chance dans sa critique de pages sur lesquelles je m'exprimai avec quelque modestie. (6)

Sous la plume du père, cette fin de conversation modeste est devenue un aveu précis qui lui permettra de conclure que mon essai est de « la fausse représentation » (p. 39). Le procédé manque d'élégance; et s'il fallait que chacun y ait recours, le lecteur apprendrait peut-être qu'en conversation privée le père Cousineau ne parle pas toujours du père Papin Archambault comme d'un « apôtre chevronné à la vaste expérience sociale » (p. 29), ni du père Bouvier comme d'un « spécialiste diplômé de Georgetown et de Harvard » (p. 29), ni des Semaines sociales comme de rencontres d'où toute foutaise (7) serait bannie...

Conclusion

Dans *La grève de l'amiante* j'ai entrepris mes analyses dans un but particulier. J'en avais d'ailleurs prévenu le lecteur. Parlant de nos « maîtres à penser » j'ai reconnu que « dans le contexte présent... je ne saurais rendre justice à leur pensée globale », ajoutant cependant que « presque sans exception ces hommes méritent le respect »; ils avaient été à peu près seuls « à dresser une pensée » (*Grève*, 13). Seulement je n'entreprenais pas de « rédiger un palmarès »; je tentais de « faire ressortir de la pensée nationaliste ces éléments surtout qui encombrant le présent et nuisent à une action droite et libre » (*Grève*, 11 et 13). Cela du reste ne m'a pas empêché de signaler, à l'occasion, certains « foyers de pensée libre » où l'on préparait notre peuple à se tailler « une place dans cet avenir avec (les valeurs) qui nous importent » (*Grève*, 11, 47, 57, 66, 400, etc.).

Le père Cousineau n'a pas aimé mon dessein, ni ma méthode, et peu me chaut. J'ai démontré à mon tour que les siens n'étaient guère estimables. Voudra-t-il maintenant faire la critique de ma critique d'une critique ? Ce jeu pourrait durer, mais quant à moi je préférerais m'employer plus utilement.

Déjà mon entreprise en déblaiement a provoqué trop de recroquevillements en Landerneau. Puisque, d'après le père Arès, « nous n'avions pas de doctrine sociale et nationale nettement définie » devant la révolution industrielle (cité dans *Grève*, 18), il était temps de s'y mettre sérieusement. Et je reste convaincu que *La Grève de l'amiante*, malgré tous ses défauts, a posé des jalons durables dans ce sens. Il faut maintenant poursuivre plus loin.

(1) Trudeau et al., *La grève de l'amiante* (Montréal, 1956).

(2) J. Cousineau, *Réflexions en marge de « La grève de l'amiante »* (Montréal, 1958).

(3) Trudeau et al., *La grève de l'amiante* (Montréal, 1956). Les références à ce volume seront abrégées (*Grève*, p ...) dans la suite du présent article.

(4) Quatre articles parus dans *Relations* (Montréal) nov. et déc. 1956, fév. et mars 1957. En septembre 1958, ils furent réimprimés tels quels, dans un Cahier de l'Institut social populaire, *Réflexions en marge de « La grève de l'amiante »*. – Pour simplifier, dans la suite du présent article, les citations identifiées par un simple renvoi à une page sont tirées de ce *Cahier*.

(5) On aura une idée de cette façon en lisant la recension de l'opuscule du père Cousineau faite par Roger Chartier, dans la *Revue Dominicaine*, janv. 1959, 52-54. Chartier avait eu l'honneur d'être "analysé" puis synthétisé par le père Cousineau; voici ce que dit Chartier de ce « procédé... dangereux, quand on défend passionnément une thèse » : « J'avais conçu une admiration sincère pour la thèse de Trudeau, admiration qui était certes la note dominante de mon texte (que je viens de relire), même si elle n'allait pas sans certaines réserves que j'exprimais franchement. Or voici qu'en 1958, ces réserves seules (l'admiration a pris le fossé) servent de gourdin au Père Cousineau pour aplatir Trudeau. – Sans commentaire...

(6) A propos de ce chapitre, que je qualifie moi-même de « broussaille » (*Grève*, 87), le père sera sans doute intéressé à apprendre qu'un amusant hasard détermina partiellement le choix de certaines sources, choix qui me vaudra le reproche exagéré de « ne jamais analyser la pensée des maîtres... dans leurs ouvrages **ex professo** sur la question, mais (de) puiser surtout dans des allocutions de circonstance... » (p. 26). Pendant mes huit ans dans un excellent collège jésuite, j'ai reçu des généreux pères une grande quantité de livres, de brochures et d'« allocutions de circonstance » nationalistes; je les ai lus et conservés et c'est presque sans sortir de ma chambre que j'ai pu esquisser certaines constantes de notre pensée et de nos institutions traditionnelles.

(7) Ce mot a déjà eu fort mauvaise presse chez les gens de *Relations*. Mais depuis que *L'Action Catholique* en fait des en-tête (Québec, 12 février 1959), on n'osera certainement plus me le reprocher.

Source : Pierre Elliott Trudeau, « Le père Cousineau et *La grève de l'amiante* », dans *Cité libre*, No 23, mai 1959, pp. 34-48. Quelques erreurs typographiques mineures ont été corrigées. Le texte a aussi été légèrement reformaté. Nous désirons remercier Max et Monique Nemni, directeurs de la revue *Cité Libre*, qui ont accepté que cet article soit reproduit au site d'histoire du Québec.